

Mairie De Combieu

Arrondissements Communal D'arrondissement

Maire

Par arrêté Du Préfet Du Département de la Garente en date Du 28 floréal an 8.
 De la République française Le C^o J. François Boullard est nommé Maire
 De la Commune De Combieu; et en cette qualité il a prêté serment devant
 Les préfets Le 27 prairial an 8. ainsi qu'il résulte de l'acte qui lui en a été
 Délivré au dos de la Commission, le même jour.

adjoints

Par arrêté Du même Préfet en date Du même jour Le C^o Louis-
 amilien Lascand — est nommé adjoint Du Maire De Combieu
 et en cette qualité il a prêté serment devant Les préfets Le 27 prairial —
 suivant l'acte mis au dos de la Commission le même jour.

Conseil
Municipal

Par arrêté Du Préfet de la Garente en date Du 25 Messidor an 8.
 Le Conseil Municipal de la Commune de Combieu est composé Des Citoyen
 Dont la Nomenclature Sait;

- 1^o — François Valade gouberto
- 2^o — Dereix Dutemple
- 3^o — Michel chevrieu
- 4^o — Jean fangeron
- 5^o — Joseph Colle
- 6^o — Pierre Montion
- 7^o — Jacques Campot
- 8^o — Pierre Bajot
- 9^o — Forestas Berlozet
- 10 — Pierre Gignac

alors par les susnommés de prêté entre Les Mains Du Maire et
 avant D'être informés, Le serment voulu par La loi

15 fructidor an 8

Prestation de
serment

Ce jour d'aujourd'hui quinze fructidor an huit de la République française Neuf heures
 Du Matin en la Maison Commune De Combieu arrondissement D'arrondissement
 D'après Les Dispositions De l'arrêté Du Préfet Du Département de la Garente en date
 Du 28 Messidor dernier, par moy notifié aux C^o sus nommés par ma
 circulaire Du 11 D'après, ont comparus Les Citoyen François Valade gouberto
 Dereix Dutemple, Michel chevrieu, Jean fangeron, Joseph Colle, Pierre
 Montion, Jacques Campot, Pierre Bajot, Forestas Berlozet, et Pierre
 Gignac, tous domiciliés en la Commune de Combieu auxquels j'ai
 Donné lecture Dudit arrêté, contenant nomination De leur
 Personne pour composer Le Conseil Municipal de la Commune
 De Combieu, fonctions qu'ils ont volontairement acceptées; et de suite
 ils ont prêté en Mes Mains et individuellement Le serment, Conçu
 en ces termes: je promets d'être fidèle à la Constitution de la République;
 D'être obéi, et que signé avec moy des jourd'hui et au que dessus.

Gignac Forestas Berlozet
 fangeron Valade gouberto
 Montion Bajot Chevrieu
 Campot Lascand adjoint
 Boullard Maire